



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :
 ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :
 ▩ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 ▪ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▧ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 ▦ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

□ **ZONE AGRICOLE (A)**

▬ **ZONE NATURELLE (N)**

■ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- ▭ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:5500 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Saint-Crépin



0 250 500 m